AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-8-83218329

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse n° 1700 AD

Bulletin n° 21 - 11 août 1983

EDITION "GRANDES CULTURES"

M A I S

PYRALE ET "RECOLTES EN VERT"

Dans certains secteurs et plus spécialement les zones inondées en mai et juin, les maïs risquent d'être rapidement coupés pour l'alimentation animale.

Lorsque les plantes sont issues de cultures n'ayant pas reçu un insecticide visant la pyrale ou quece ravageur a été jugulé avec du Bacillus Thuringiensis, l'utilisation du maïs ne pose aucun problème.

Quand la protection a été assurée avec un insecticide classique (granulé ou liquide) il conviendra de respecter un délai de deux à trois semaines entre l'application du traitement et la "récolte" du maïs.

On peut classer les différents produits en trois groupes sur le plan de la toxicité :

- *parathion éthyl et triazophos :* toxicité forte à moyenne
- *chlorpyriphos-éthyl, cyperméthrine, deltaméthrine, endosulfan, fenvalérate, fénitrothion, prophénophos :* toxicité moyenne à faible
- *perméthrine, phoxime, tétrachlorvinphos :* toxicité faible à très faible.

Chaque fois que cela sera possible il est donc conseillé de récolter d'abord les maïs traités avec les insecticides les moins toxiques.

BETTERAVES

Les premiers foyers d'oïdium ont été observés le 9 août. Une protection devra être assurée dans les meilleurs délais (voir liste des fongicides utilisables dans notre bulletin n° 20 du 22 juillet).

En cas de risques élevés de cercosporiose (irrigation, orages) il peut être nécessaire d'ajouter au soufre dès la première protection un fongicide systémique.

POMME DE TERRE

Défanage : Paraît pour l'instant d'un intérêt relatif en raison des conditions sèches.

En cas de besoin peuvent être utilisés :

- *chlorate de soude : 20 à 30 kg/ha de spécialité commerciale.*
- *diquat (REGLONE 2) 2,5 à 3 l/ha de spécialité commerciale,* en condition végétative poussante
- *D N B P : 2 600 g de matière active/ha plus 20 à 40 l de fuel.*
- *D N O C huileux (TRIFANEX) à raison de 30 à 50 l de spécialité commerciale/ha.*

P81